

L'ENCJ, un espace de concertation et de réflexion pour les jeunes accueillis en villages d'enfants SOS

octobre 2012

[Imprimer la page](#)

[Index](#)

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Sur le vif](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Développement social
- Liens intergénérationnels
- Inclusion
- Education
- Protection de l'enfance

-
- Partenariat / transversalité

Département

France entière

Sur le vif

«Les jeunes se sentent reconnus, valorisés car leurs demandes sont prises en compte par l'association nationale.» Un responsable de SOS Villages d'Enfants France

Porteur(s) de l'action

Association SOS Villages d'Enfants France

Objectif(s) et bref descriptif

Afin de permettre aux jeunes accueillis en villages d'enfants d'exprimer leurs attentes, leurs demandes mais aussi de participer à la construction de leur prise en charge, l'association SOS Villages d'enfants France a mis en place dès 2003 au sein de chaque structure des instances d'échanges et de dialogue appelés Espaces Village de Consultation de Jeunes (EVCJ). A l'issue de la 1ère évaluation interne de la démarche en 2009, l'association a souhaité valoriser les EVCJ en leur donnant une visibilité et une audience nationale via l'Espace National de Consultation des Jeunes (ENCJ). Cette assemblée, qui compte un représentant de chaque EVCJ est un lieu d'échange qui, au delà de la réflexion, favorise la mise en place au local d'un certains nombre d'actions concretes.

Origine(s)

L'association SOS villages d'enfants créée en 1956 compte 14 villages en France qui accueillent plus de 600 enfants placés. Ses valeurs sont basées sur le respect des droits de l'enfant, en particulier celui de vivre avec ses frères et soeurs et la volonté d'offrir une prise en charge de type familial. Les villages accueillent donc des fratries dans des maisonnées gérées par des mères SOS, soutenues par des animateurs, éducateurs et aides familiaux.

Comme toute association gérant des établissements d'accueil, SOS villages d'enfants a dû s'adapter

aux changements législatifs touchant le secteur. Comme [la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale](#) qui prévoit 7 outils pour l'exercice du droit des usagers, dont le conseil de vie sociale ou toute autre forme de participation. Le décret du 25 mars 2004 précise que ce conseil de vie sociale est obligatoire dans les établissements et services accueillant ou prenant en charge des personnes âgées de plus de 11 ans. Réunissant des représentants des usagers et de leur famille ainsi que des professionnels de l'établissement, le conseil donne des avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de cet établissement.

Les outils de la loi 2002-2 ont été rapidement mis en place au sein des villages d'enfants SOS, l'équipe de direction de l'association s'étant fortement impliquée dans les travaux précédant l'adoption de la loi. Mais, compte tenu de la présence au sein de la population accueillie d'enfants de moins de 11 ans ce ne sont pas des conseils de vie sociale qui sont mis en place mais ce que la loi qualifie de « autres formes de participation ». Ainsi, l'association a décidé de développer des instances d'échanges avec les jeunes accueillis (futurs Espaces Village de Consultation des Jeunes EVCJ), permettant de prendre en compte leurs attentes, d'informer sur la vie quotidienne, d'exposer les projets voire de présenter les investissements prévus. Lors de réunions auxquelles, par exemple, un architecte a pu être convié pour présenter des projets de rénovation de locaux aux enfants.

Ces instances répondent à des objectifs précis fixés par l'association :

- Accroître l'attention accordée à la parole des jeunes conformément au projet associatif.
- Renforcer la participation des jeunes comme vecteur d'accès à la citoyenneté et source d'intégration sociale.
- Développer les compétences sociales des jeunes en les rendant acteurs de leur prise en charge.
- Contribuer à l'amélioration de l'accompagnement éducatif en village d'enfants.
- Valoriser les travaux des conseils de village au niveau national.

Ces « conseils de village » ont fonctionné de cette façon de 2003 à 2009, année de la 1ère évaluation interne. A cette époque une rencontre internationale avec des jeunes européens est organisée à Vilnius en Lituanie sur le thème de l'accès à l'autonomie. Une jeune fille très impliquée dans son village représente alors l'association, accompagnée d'un membre de l'équipe nationale de direction. Cette rencontre est l'occasion de s'interroger sur la représentation des jeunes au niveau national et de proposer la mise en place d'un espace national de consultation, permettant de faire le lien entre le village et la participation aux instances internationales.

Ces ainsi qu'en 2009 les conseils de village vont se transformer en Espaces Village de Consultation des Jeunes (EVCJ), instance locale d'expression des jeunes, représentées au niveau national l'Espace National de Consultation des Jeunes (ENCJ) qui voit le jour en 2010.

Description détaillée

Instance de représentation présente dans chaque village SOS de France, l'Espace Village de Consultation des Jeunes (EVCJ) est composé du directeur qui assure la présidence du conseil, du chef de service éducatif, souvent présent à titre consultatif, d'un adulte représentant les tout-petits et d'un jeune élu pour 5 à 6 accueillis, soit environ 10 jeunes pour 50 accueillis. Ainsi les enfants sont systématiquement plus nombreux que les adultes et chaque tranche d'âge est représentée.

Des représentants de la mairie et de l'éducation nationale peuvent également en être membres afin de permettre l'ouverture sur l'extérieur, ainsi que des connexions avec les conseils municipaux de jeunes et le cas échéant, mener des actions avec l'école et la mairie, comme la participation à

l'organisation de la fête de Noël pour les anciens ou la distribution des colis repas dans la commune. Les élections des représentants des jeunes sont organisées de façon solennelle avec les urnes de la mairie, des isoloirs'

Les réunions de l'EVCJ sont souvent précédées d'un groupe de paroles avec l'ensemble des jeunes, par tranches d'âge, afin de faire émerger les demandes de tous. Les adultes sont présents pour encadrer le groupe et aider les jeunes élus à maîtriser la prise de parole.

Parmi les thèmes abordés, les EVCJ travaillent différentes questions comme les fratries, la stigmatisation de certains jeunes dans les groupes ou encore l'accès à l'autonomie'

Du local vers le national

Dans le cadre de son Plan stratégique 2009-2013, l'association décide de développer de nouvelles initiatives permettant l'expression des jeunes accueillis dans ses villages d'enfants. Elle initie ainsi, en 2010, l'Espace National de Consultation des Jeunes (ENCJ) qui assure, au niveau national, la représentation des instances locales d'expression des jeunes (EVCJ).

En pratique chaque EVCJ élit un représentant et un suppléant pour l'ENCJ, soit 14 jeunes titulaires. Leur mandat est de 2 ans. L'ENCJ est composé par ailleurs d'un membre du conseil d'administration de l'association, du directeur général, de deux représentants de la direction des activités, d'un représentant des directeurs, d'un éducateur, d'une animatrice, d'une mère SOS et d'une aide familiale, soit, avec les 14 jeunes élus, un total de 23 personnes.

Les réunions de l'ENCJ, deux à trois chaque année, ont lieu dans un des villages de l'association, permettant aux jeunes de connaître la réalité des autres villages.

Dans l'objectif de faire de la participation un des supports-clés de la préparation à l'autonomie, la mise en 'uvre de l'ENCJ doit aider :

- Les « jeunes » à comprendre comment et pour quels motifs il est intéressant pour eux de se faire entendre et de participer à la vie des établissements où ils vivent
- Les « adultes » à mieux prendre en compte la parole des jeunes dans la vie et l'organisation de l'association et de ses établissements

Plusieurs objectifs sont ainsi assignés à l'ENCJ :

- Valoriser les travaux des EVCJ au niveau national
- Accroître l'attention accordée à la parole des jeunes conformément au projet associatif
- Renforcer la participation des jeunes comme vecteur d'accès à la citoyenneté et source d'intégration sociale
- Développer les compétences sociales des jeunes en les rendant acteurs de leur prise en charge
- Contribuer à l'amélioration de l'accompagnement éducatif en village d'enfants

En amont des réunions de l'ENCJ un important travail de préparation est effectué par ses membres, les réunions solennelles n'étant que la partie émergée d'un travail de fond continu.

Les jeunes communiquent entre eux par téléphone, mails, SMS, projet de blog coopératif tout est bon pour faciliter les contacts entre ces jeunes vivant éloignés géographiquement les uns des autres.

L'ENCJ débute ses travaux en mai 2010 et à l'issue de 3 réunions préparatoires les jeunes élus présentent à l'Assemblée Générale de l'association le 18 juin 2011 des propositions concernant l'accès à l'autonomie et la scolarité.

La présence des jeunes à cette AG est vécue comme un électrochoc par les adultes présents, les membres éminents du conseil d'administration, une trentaine d'adhérents et les salariés : en effet c'est la 1ère fois que les jeunes sont présents à cette instance et ont la possibilité de s'exprimer sans intermédiaire. Devant la centaine d'adultes rassemblés dans un grand hôtel parisien, les jeunes élus ont su prendre la parole avec aisance en dépit du stress, et présenter avec clarté des propositions simples et pleines de bon sens.

A l'issue de cette AG et grâce à la parole des jeunes, l'association décide de faire évoluer son fonctionnement en s'engageant sur 6 recommandations :

1) Entrée dans la 16ème année : un accompagnement éducatif qui évolue au plus près des besoins du jeune

Un entretien formel avec le jeune entrant dans sa 16ème année.

Chaque jeune bénéficie d'un référent éducatif.

2) Développer la place des bénévoles dans l'association

Chaque bénévole signe une convention de mission bénévole faisant référence à la charte du bénévolat à SOS Villages d'Enfants.

3) Chaque jeune bénéficie d'un accompagnement éducatif visant à renforcer sa mobilité

Chaque jeune a l'opportunité de passer son permis de conduire et/ou d'obtenir le BSR.

L'accompagnement éducatif veille à mettre le jeune en situation de pouvoir se déplacer de façon autonome.

4) Chaque jeune est préparé à gérer un budget et à effectuer des démarches administratives

Chaque jeune bénéficie progressivement d'un budget (argent de poche, habillement, hygiène, loisirs, déplacements ') qu'il gère avec l'aide et sous le contrôle de l'établissement.

Des réunions collectives régulières d'information, de formation, de sensibilisation sont organisées au sein de l'établissement.

5) Chaque jeune quitte le village d'enfants avec une orientation bien choisie et un diplôme adapté

L'association s'engage autour de la réussite scolaire par l'accompagnement de la scolarité et l'accès à l'art, à la culture, etc.

6) Chaque jeune peut explorer et découvrir le monde, au-delà de son environnement local

Des activités inter-villages et d'ouverture au monde sont proposées pour renforcer

l'accompagnement éducatif.

Au retour de l'AG les jeunes élus rendent compte au conseil de village des engagements et des réponses reçues.

Bilan

- Les jeunes des villages se sentent reconnus, entendus, valorisés car leurs demandes peuvent remonter du local au national.
- L'accompagnement éducatif s'est parfois déplacé sur des sujets peu abordés jusque là : prise de parole en public, gestion du stress, responsabilités liées à la représentation du groupe de jeunes', générant des bénéfices secondaires importants pour des jeunes impliqués dans les études, bientôt à la recherche d'un emploi et devant préparer leur future autonomie.
- La première mandature a permis de faire adopter des recommandations précises

Partenaire(s)

Pas de partenaires, les instances sont internes à l'association.

Cependant au sein des villages la mairie, l'éducation nationale, d'autres institutions peuvent être associées au fonctionnement de chaque EVCJ.

Moyens

Humains

Les personnels membres de l'ENCJ sont mis à disposition par les villages où ils travaillent pour les temps de réunion et de préparation.

4 personnes sont concernées : 1 animateur, 1 éducateur, 1 aide familiale, 1 mère SOS.

Afin de pouvoir accompagner les déplacements des jeunes lors des réunions et répartir la gestion des absences ces personnels sont en poste dans des villages différents situés dans des zones géographiques éloignées : Nord, Sud et Est de la France.

Financiers

L'association prend en charge sur ses fonds propres les frais de déplacement et d'hébergement des jeunes élus et des adultes membres, ainsi que les frais de convivialité liés aux réunions.

Contact

MEUNIER GILLES

Conseiller à l'Action Educative

SOS Villages d'Enfants

Adresse : 6, cité Monthiers

75019

Paris

France

Tél. : 01 55 07 25 25

Courriel : GMEUNIER@sosve.org